

Le participant à une manifestation officielle exonère la FIM, la FMNR, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants, auxiliaires ou employés de toute responsabilité pour des lésions corporelles ou dommages matériels, directs ou indirects, qui pourraient lui être causés dans le cadre de cette manifestation officielle ou d'un entraînement en vue de celle-ci.

En outre, le participant s'engage à relever et à garantir la FIM, la FMNR, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants, auxiliaires ou employés de toute responsabilité à l'égard de tiers dont il est solidairement responsable.

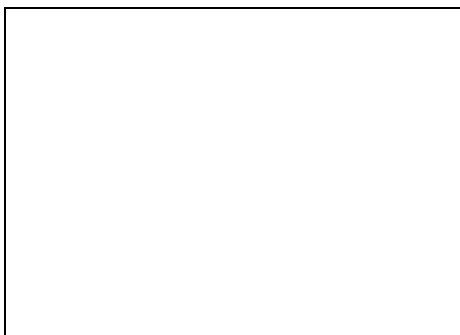
En cas de blessure survenant ou constatée au cours de la manifestation, ou en cas d'atteinte à la santé qui pourrait remettre en question l'aptitude à poursuivre la compétition motocycliste, le/les soussigné(s) – considérant également le danger encouru par des tiers – dél(ie)nt) tous les médecins traitants de leur obligation de secret professionnel envers la FMNR, resp. envers les officiels responsables (médecin de la manifestation, directeur de course, commissaire(s) sportif(s) travaillant à la manifestation.

Numéro EMN 70/104

Les coureurs et passagers sont assurés conformément au code FIM

Date :

Cachet de la FMN :



Signature du pilote :

.....

Signature du passager :

.....

A renvoyer avant le 08/08/2010 à



Campion Yves
Rue Docteur Elie Lambotte 243
BE-1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2/425.89.91
E-mail : belgianclassiett@crmb.be

